

## Vers une nouvelle expérience du voyage

Grâce aux différents projets menés sur ses réseaux, le groupe Sanef vous offre une meilleure expérience de voyage et des déplacements plus agréables sur des infrastructures plus modernes, plus sûres, plus fluides, plus respectueuses de l'environnement et proposant des services plus adaptés à vos besoins.

Durant les années à venir, plusieurs projets de modernisation vont ainsi contribuer à améliorer la qualité de vos déplacements sur nos réseaux autoroutiers et sur les voies connexes.

## Le groupe Sanef, un groupe engagé au service des territoires

Entretien des relations de proximité et favorisant la concertation avec les acteurs locaux, le groupe Sanef agit au quotidien pour mettre en œuvre ses projets, mais également pour accompagner et dynamiser le développement des régions traversées.

L'aménagement de la liaison A26/RN42 témoigne de l'engagement de long terme du groupe et de sa capacité à investir pour des solutions pérennes contribuant au développement de ces territoires.

### Sanef dans le Pas-de-Calais c'est :

➔ plus de 7 M€ environ de taxe foncière et de contribution foncière payées chaque année aux collectivités locales du Pas-de-Calais,

➔ 1162 emplois soutenus en 2019 (dont 249 emplois directs),

➔ plus de 80 M€ d'investissement pour l'aménagement du territoire (2017-2021),

➔ 240 diffusions de chroniques sur Sanef 107.7 valorisant le département entre 2019 et 2020.

## Qu'est-ce qu'une enquête publique ?

Le projet de création d'aménagement de la liaison A26/RN42 fait l'objet d'une enquête publique qui regroupe l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, l'autorisation environnementale, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, la demande de permis d'aménager et l'enquête parcellaire. Cette dernière permet de déterminer précisément les parcelles concernées par les emprises du projet.

L'enquête publique vise à satisfaire un double objectif : l'information du public et le recueil de ses observations. Cette enquête se déroule sous l'égide du commissaire-enquêteur, M. André LE MORVAN, désigné par le Tribunal Administratif de Lille.

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur rédigera un rapport unique, faisant la synthèse du déroulement de l'enquête et des observations du public, puis il formulera un avis relatif aux cinq objets d'enquête. Ce rapport sera ensuite remis au Préfet du Pas-de-Calais qui se prononcera sur l'utilité publique du projet.

## Comment s'informer et donner son avis sur le projet ?

En consultant le dossier d'enquête publique et en vous exprimant sur les registres disponibles en mairies d'Acquin-Westbécourt, d'Esquerdes, de Leulinghem, de Lumbres, de Setques et de Wisques, aux horaires d'ouverture.

En participant aux permanences du commissaire-enquêteur :

- en mairie de Lumbres :  
le lundi 8 novembre 2021 de 9 h à 12 h,  
le jeudi 9 décembre 2021 de 14 h à 17 h,
- en mairie de Setques :  
le mercredi 17 novembre 2021 de 15 h à 18 h,
- en mairie de d'Esquerdes :  
le samedi 27 novembre 2021 de 9 h à 11 h 45,
- en mairie d'Acquin-Westbécourt :  
le mardi 30 novembre 2021 de 14 h à 18 h.

En consultant notre site internet dédié au projet : [www.m42.sanef.com](http://www.m42.sanef.com).

Pour vous exprimer, vous serez alors redirigé vers le site de la Préfecture du Pas-de-Calais où vous pourrez adresser vos observations directement au commissaire-enquêteur jusqu'au 9 décembre 2021.

En contactant le commissaire-enquêteur du projet :

- par courrier :  
Mairie de Lumbres  
51 place Jean Jaurès  
62380 Lumbres  
En précisant la nature du projet :  
« Aménagement de la liaison A26/RN42 »
- par mail :  
Par le biais du site internet des services de l'État du Pas-de-Calais  
[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)

Rubrique : Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Enquête environnementale et en cliquant sur le bouton « Réagir à cet article »



## Aménagement de la liaison A26/RN42



ENQUÊTE PUBLIQUE  
du 8 novembre au 9 décembre 2021



Du 8 novembre au 9 décembre 2021, le projet d'aménagement de la liaison A26/RN42 fait l'objet d'une enquête publique qui regroupe l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, l'autorisation environnementale, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, la demande de permis d'aménager et l'enquête parcellaire.

Phase réglementaire de consultation, l'enquête publique vise à informer et à recueillir l'avis du public sur le projet, après les phases de concertation qui se sont tenues en 2017 et 2018.

Dans le cadre de ce projet, Sanef prévoit de développer une continuité de circulation performante entre l'A26 et la RN42 et de proposer des accès locaux plus directs à la RN42. La RN42 constitue un lien routier structurant pour les déplacements du Pas-de-Calais.

Participez pour faire connaître votre avis !

## Offrir de meilleures connexions autoroutières

Le projet de liaison A26/RN42 prévoit de créer un barreau entre l'A26 et la RN42 et de construire une bretelle d'entrée et de sortie en complément du demi-diffuseur existant de Lumbres (RD225) situé sur la RN42. La mise aux normes autoroutières de la RN42 sur environ 5 km sera réalisée dans le cadre de ce programme.

L'amélioration de la continuité autoroutière au niveau du nœud A26/RN42 permettra :

- de fluidifier et sécuriser les échanges entre la RN42 et l'A26,
- de faciliter les mobilités au sein du Pays de Lumbres,
- de moderniser la section RN42 comprise entre Lumbres et Setques.

## Les bénéfices du projet

### PLUS D'ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE

- Accès facilité au Pays de Lumbres (via RD225)
- Tracé direct et dédié aux flux autoroutiers

### PLUS DE SÉCURITÉ

- Patrouilles Sanef 24h/24 - 7j/7
- Postes d'Appel d'Urgence
- Modernisation des équipements (glissières...)

### PLUS DE SERVICES

- + de places de covoiturage
- Information dynamique des conditions de circulation

### PLUS D'ACTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

- Meilleur traitement des eaux
- Gestion adaptée des emprises de la route

## Le calendrier prévisionnel du projet et son financement

Sanef, concessionnaire de l'A26, est le maître d'ouvrage qui finance et réalise le projet.



## Le projet de liaison A26/RN42 comprend 3 zones d'aménagement



ux normes  
2 sur environ 5km

